



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

**Etaient absents :**

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Séance du mardi 27 mars 2018  
Délibération N°2018/53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018\_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Affichage : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'AJACCIO pour les travaux d'eau potable et d'assainissement équipements connexes inscrits dans le programme de la tranche 2 de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.**



## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio va faire procéder à la réalisation de travaux de requalification de voiries et d'aménagements hydrauliques sur le secteur des Cannes et des Salines. Ces travaux s'inscrivent dans la deuxième tranche du programme de rénovation urbaine bénéficiant des financements ANRU, et des financements PAPI pour les ouvrages hydrauliques.

Ainsi, dans le quartier des Cannes, les secteurs concernés sont :

- Avenue Peraldi
- Rue des Primevères
- Rue Bonardi
- Place de Lattre de Tassigny
- Rue Moro Giafferi
- Rue des Cannes
- Chemin des écoliers

Ainsi dans le quartier des Salines, les secteurs concernés sont :

- Parvis centre commercial des Salines - Rue François Pietri
- Rue Gavini
- Rue Giacobbi
- Impasse Giacobbi
- Carrefour Maréchal Juin – impasse Giacobbi
- Giratoire rue Candia

Les travaux des Cannes seront réalisés en trois lots de travaux dont le lot 1 qui comprend la déviation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la reprise des émergences. Les travaux des Salines seront réalisés en trois lots de travaux dont le lot 1 qui comprend la déviation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la reprise des émergences.

Les travaux des Salines seront réalisés en trois lots de travaux dont le lot 1 qui comprend la déviation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la reprise des émergences. Les travaux des Salines seront réalisés en trois lots de travaux dont le lot 1 qui comprend la déviation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la reprise des émergences.

La CAPA a souhaité confier à la Ville d'Ajaccio la délégation de sa maîtrise d'ouvrage pour ces travaux qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.

L'enveloppe financière des travaux de la deuxième tranche, d'eau potable, d'assainissement et d'équipements connexes s'élève à 1 069 905,60 €HT, elle se décompose comme suit :

- Eau potable :
  - o Cannes : 263 831.30 €HT
  - o Salines : 224 848 €HT
- Assainissement :

- Cannes : 415 303.30 €HT
- Salines : 165 923 €HT

Conformément à la Loi de Finance Rectificative de 2012, la CAPA s'acquittera de 10% du montant des travaux subventionnés. Aussi la CAPA participera à hauteur de 10% des travaux de la tranche ferme des travaux ANRU Cannes Salines soit 106 990.56 euros HT.

Les paiements effectués par la CAPA, des travaux susmentionnés, tiendront compte de l'actualisation des prix.

Les paiements, des travaux susmentionnés, se feront aussi toutes taxes comprises.

En conséquence,

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire :

- A signer et exécuter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux d'eau potable et d'assainissement et équipements connexes entrant dans le cadre de la deuxième tranche du programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.
- A signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 85-74 en date du 11 juillet 1985 relative à la Maitrise d'Ouvrage Public ;

Considérant, que ces travaux s'inscrivent pleinement dans le cadre du programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mars 2018 ;

**AUTORISE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire :

- A signer et exécuter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux d'eau potable et d'assainissement et équipements connexes entrant dans le cadre de la deuxième tranche du programme de requalification urbaine des quartiers des cannes et des Salines.
  
- A signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**

The image shows the official seal of the Municipality of Ajaccio, which is circular and contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '2000 AJACCIO' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'. The signature is written in a cursive style and extends below the seal.